

RAPPORT DE L'AIEA

Nucléaire iranien : le piège des États-Unis



En prévision d'une intervention militaire, les États-Unis tentent d'exploiter le rapport de l'AIEA sur le développement du programme nucléaire iranien. Mais la problématique qui consiste à distinguer nucléaire civil et militaire est un leurre utilisé à l'envi par les puissances nucléaires officielles pour proliférer à tout-va. La singularité de ces technologies réside justement dans leur dualité, à savoir leur potentiel à la fois civil et militaire. Une évidence que les autres puissances nucléaires opposées aux visées états-uniennes ne sont pas en mesure de rappeler à Washington.

page 2

Le Sénat n'enquêtera pas sur les intox d'avant-guerre en Irak

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

John D. Rockefeller IV

s'indigne des manœuvres de son collègue, le républicain Pat Roberts, pour empêcher le Sénat d'enquêter sur les erreurs de diagnostic à propos de l'Irak et l'usage politique qui en a été fait. Sous l'autorité du sous-secrétaire à la Défense Douglas Feith, un Bureau des plans spéciaux a, en effet, concocté une série d'intoxications visant à justifier l'attaque du pays.

page 5

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

■ Une intense activité diplomatique entoure les négociations autour d'un cessez-le-feu entre Israël et les factions armées palestiniennes

■ L'Union européenne accuse Israël de rendre la vie « intolérable » dans les territoires occupés

■ Le chef du Mossad déclare que l'Iran pourra produire des armes nucléaires d'ici à 2004-2005.

■ L'enquête sur les attentats d'Istanbul renverrait vers l'Afghanistan, la Syrie, l'Iran et Al Qaïda

■ L'armée états-unienne reprend les bombardements en Irak pour lutter contre la résistance

■ L'Iran et la Syrie évoquent ensemble les dossiers régionaux

■ Le président libanais rencontre son homologue syrien à Damas

■ Le régime saoudien obtient la repentance publique d'un dignitaire musulman qui avait défendu Al Qaïda

page 13

TRIBUNE DE JEAN-MICHEL BAYLET

La laïcité veut empêcher l'affrontement religieux, pas le provoquer

Au moment où l'on tente, à droite et à gauche, d'instrumentaliser la laïcité à des fins de discriminations, Jean-Michel Baylet rappelle les grands principes qui constituent cette notion. À l'occasion de son intervention devant la Commission de réflexion sur l'application du principe de la laïcité dans la République, le 18 novembre, il en expose sa conception. Le président du Parti radical de gauche (PRG), sénateur et président du Conseil général de Tarn-et-Garonne, revient aux sources philosophiques. La laïcité est un système pour empêcher l'affrontement religieux, pas pour le provoquer.

page 19

LE FIL DIPLOMATIQUE ■ Déclaration du ministère français des Affaires étrangères Groupe d'Action contre le terrorisme ■ Exposé du secrétaire général adjoint de l'ONU au Conseil de sécurité L'immobilisme de la situation au Moyen-Orient ■ Résolution 1515 du Conseil de sécurité Relance de la Feuille de route

page 29

Rapport de l'AIEA

Nucléaire iranien : le piège des États-Unis

En prévision d'une intervention militaire, les États-Unis tentent d'exploiter le rapport de l'AIEA sur le développement du programme nucléaire iranien. Mais la problématique qui consiste à distinguer nucléaire civil et militaire est un leurre utilisé à l'envi par les puissances nucléaires officielles pour proliférer à tout-va. La singularité de ces technologies réside justement dans leur dualité, à savoir leur potentiel à la fois civil et militaire. Une évidence que les autres puissances nucléaires opposées aux visées états-uniennes ne sont pas en mesure de rappeler à Washington.



Le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) a délivré un ultimatum à l'Iran, en septembre dernier, afin que Téhéran se mette en conformité avec les dispositions du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), avant le 31 octobre 2003. Depuis, l'Iran a communiqué des informations relatives à l'ensemble de son programme nucléaire, recensées dans un rapport du directeur général de l'AIEA, Mohammed el-Baradei. Ce document, qui sera discuté demain lors de la réunion du Conseil des gouverneurs, doit permettre de décider si l'Iran, par ses activités nucléaires, menace ou non la sécurité internationale. Les États-Unis et Israël militent pour que cette menace soit reconnue et le dossier iranien transmis au Conseil de sécurité de l'ONU pour un règlement agressif du contentieux. L'Union européenne, les pays d'Amérique latine et les non-alignés cherchent, eux, à élaborer les modalités d'une action diplomatique permettant la poursuite d'un programme nucléaire civil en Iran, tout en surveillant le développement de

toute application militaire.

Le rapport du directeur-général de l'agence, Mohammed El-Baradei, ne permet pas, contrairement aux attentes états-uniennes, de conclure à la conduite par Téhéran d'un programme nucléaire militaire. Tout au plus met-il à jour toute une série de manquements de la République islamique d'Iran à ses obligations nées de l'adhésion au Traité de non-prolifération nucléaire. Ainsi l'Iran a-t-il dissimulé des pans entiers de son programme nucléaire : un programme d'enrichissement d'uranium (par centrifugeuse ou par laser), la construction d'usines produisant de l'eau lourde, l'acquisition d'uranium métal et la production de petites quantités de plutonium.

L'ambiguïté de ces découvertes, qui n'ont été rendues possibles que par la communication par l'Iran aux mois de septembre et octobre 2003 d'informations sur son programme nucléaire, renvoie à l'ambivalence des technologies nucléaires, qui sont toutes duales, c'est à dire d'un usage aussi bien civil que militaire. Ainsi le programme d'enrichissement d'uranium peut-il aussi bien servir à faire fonctionner un réacteur nucléaire, et donc à produire de l'électricité, qu'à fabriquer une quinzaine de bombes nucléaires par an d'ici deux ans. De même, l'utilisation de l'eau lourde est autant nécessaire au fonctionnement de centrales nucléaires à eau lourde qu'à la production de plutonium. Et le plutonium a lui-même à la fois des applications civiles, notamment dans les surgénérateurs nucléaires, et militaires, puisqu'il est un des composants possibles des bombes nucléaires. Le seul réel problème réside dans la détention par l'Iran d'uranium métal, qu'il ne peut aujourd'hui exploiter de manière civile, mais qui a par ailleurs une utilité militaire incontestable. Mais les quantités se révèlent insuffisantes pour permettre à l'Iran de se doter d'un arsenal nucléaire conséquent.

Les premiers compte-rendus du rapport confidentiel, qui a néanmoins fuité dès le 11 novembre, se sont focalisés exclusivement sur la découverte, par l'agence onusienne, de plutonium. Pourtant les quantités découvertes par l'AIEA, et mentionnées dans le rapport, sont de 7 kilogrammes, soit de quoi fabriquer à peine 2 à 3 bombes nucléaires. Trop peu pour justifier de l'existence d'un réel programme militaire. Mais officiellement, le plutonium fait l'objet d'une surveillance stricte de la part de la communauté internationale. Ainsi, lorsque Moscou a accepté de fournir du combustible nucléaire pour la centrale iranienne de Bushehr, le Kremlin a exigé qu'une fois utilisé, le produit de la combustion nucléaire soit rapatrié en Russie afin de s'assurer qu'il ne serve pas à fabriquer du plutonium.

Cependant, ces quelques mesures de précaution ne permettent pas de masquer ce principe : lorsqu'un pays acquiert une maîtrise des technologies nucléaires civiles, comme c'est le cas de l'Iran depuis le début des années 1970, il acquiert en même temps une maîtrise parallèle des technologies militaires. La prolifération du nucléaire proprement civil et la séparation d'avec ses applications militaires est un leurre. À moins d'interdire à certains pays de recourir à l'énergie nucléaire, il n'existe donc aucun moyen matériel de se prémunir contre la prolifération d'armes nucléaires.

La seule solution est diplomatique. L'Iran milite, comme la plupart des pays

arabes, pour une dénucléarisation du Proche-Orient, mesure qui visait jusqu'ici directement et exclusivement Israël. Tel-Aviv a toujours refusé d'engager des négociations sur ce sujet, considérant, à juste titre, que, dans le contexte de son affrontement permanent avec ses voisins, sa supériorité nucléaire exclusive constitue un gage de survie. L'imminence de l'émergence, à échéance de trois, cinq ou dix ans, d'une ou plusieurs puissances nucléaires arabes doit immanquablement ouvrir le débat dont dépend la paix, voire la survie de la région. Un débat indissociable du règlement des injustices régionales, particulièrement de la question palestinienne.

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale.

Voltaire est publié par les Éditions Thomas Paine, SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny. Siège social : 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France.

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours.

Voltaire est publié 280 fois par an et distribué par courrier électronique au format PDF.

Prix de vente au numéro :

Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zelande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnement trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

Abonnement annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Paielement électronique sécurisé par Écopay :

www.reseauvoltaire.net/abonnement.php.

Le Sénat n'enquêtera pas sur les intox d'avant-guerre en Irak

Analyse

Roman Bronfman, député du Meretz à la Knesset, revient dans *Ha'aretz* sur la détérioration de l'image d'Israël dans le monde. Il met en évidence que l'interprétation du gouvernement Sharon, qui y voit une preuve de la résurgence de l'antisémitisme, n'est qu'un artifice pour masquer sa responsabilité : aujourd'hui Israël fait peur, parce que la politique de Sharon fait peur.

Le sénateur démocrate John D. Rockefeller IV s'indigne dans le *Washington Post* des manœuvres de son collègue, le républicain Pat Roberts, pour empêcher la Commission sénatoriale du renseignement d'enquêter sur les erreurs de diagnostic à propos de l'Irak et l'usage politique qui en a été fait. Il est en effet notoire que, sous l'autorité du sous-secrétaire à la Défense, Douglas Feith, un Bureau des plans spéciaux a concocté une série d'intoxications visant à justifier l'attaque du pays. M. Feith, comme les responsables de ce bureau, étaient partisans de cette guerre pour des motifs liés à leur militantisme au sein de l'Organisation sioniste américaine (ZOA). Le blocage du sénateur Pat Roberts, soutenu en sous-main par le vice-président Dick Cheney, apparaît donc comme une tentative de protéger un groupe extrémiste au sein de l'administration Bush. Et l'initiative du sénateur John D. Rockefeller IV est une tentative de couper un des canaux reliant les administrations Bush et Sharon.

Le secrétaire d'État Colin L. Powell, en tournée en Europe, défend dans *Le Monde* la politique de son pays en Afghanistan et en Irak. Son argument est simple : certes la situation n'est pas brillante après les interventions militaires, mais elle était pire avant, ce qui donne raison *a posteriori* à Washington. Un

raisonnement qui repose sur une diabolisation des régimes taliban et baasiste et évacue toutes les questions connexes sur les alternatives à la guerre et la légitimité des interventions. Powell conclut que le temps est venu d'associer plus étroitement la communauté internationale. Il tient là une posture difficile, dans la mesure où chacun sait qu'il était opposé à l'aventurisme unilatéral de Rumsfeld et que son appel à la communauté internationale est aujourd'hui une tentative désespérée de se débarrasser du fardeau irakien.

C'est ce que souligne dans le *Washington Post* l'ancien porte-parole de l'ONU à Bagdad, Salim Lone : en fait, il est trop tard pour jouer la carte des Nations unies. L'occupation a atteint un tel degré d'illégitimité en elle-même que le problème n'est plus de savoir qui s'en charge, mais quant elle prendra fin.

Du côté du département de la Défense, on se moque des états d'âme de Colin Powell. La mode est à « l'irakisation ». Ainsi Daniel Pipes explique dans le *Jerusalem Post* que les fantasmes démocratiques de Powell sont dépassés et qu'il n'y a qu'une seule solution aujourd'hui : installer un homme fort à Bagdad, qui soit moins dangereux pour ses voisins et moins cruel pour sa population que Saddam Hussein. Bref, établissons une dictature « à la botte de l'Amérique ». Pour Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*, qui s'exprime dans *El Periodico*, les États-Unis sont bien dans une situation à la vietnamienne qui va leur coûter cher. Certes, rétorque dans le *Wall Street Journal* Claudia Rosett, collaboratrice de Richard Perle au Hudson Institute, mais souhaitons qu'on ne laisse pas pour autant tomber les Irakiens comme on a laissé tomber les Vietnamiens.

Enfin, Marc Brzezinski et Mario Nicolini notent dans l'*International Herald Tribune* que les États d'Europe centrale et orientale qui ont soutenu Washington dans l'affaire irakienne, au risque de se brouiller avec leurs partenaires de l'Union européenne, n'en ont pas été récompensés. Il est urgent de leur donner quelques miettes des contrats de reconstruction si l'on ne veut pas voir ces gouvernements discrédités face à leurs populations.

Roman Bronfman



Roman Bronfman est membre de la Knesset et du Meretz.

« Attiser les flammes de la haine »

Source : Ha'aretz

Référence : « Fanning the flames of hatred », par Roman Bronfman, *Ha'aretz*, 19 novembre 2003.

L'attentat d'Istanbul ne laisse plus de doute sur le fait que nous faisons désormais face à une vague d'attentats visant tout ce qui a un lien avec Israël ou le peuple juif. En outre, l'image d'Israël dans l'opinion publique mondiale a changé, nous sommes passé du statut de pays des victimes de l'extermination nazie à celui de « pays le plus dangereux pour la paix mondiale » d'après un sondage de la **Commission européenne**. Aujourd'hui, Israël est le pays le plus haï dans le monde et l'explication a été vite fournie : l'antisémitisme.

Cette explication a été relayée par le gouvernement d'**Ariel Sharon** et ses porte-parole, mais il est temps pour le public israélien de se réveiller et d'abandonner ce conte. La situation est due au fait qu'Israël a perdu sa légitimité aux yeux du monde à cause de la politique menée par notre gouvernement. Il est vrai qu'en 36 ans d'occupation, aucun gouvernement n'a réussi à résoudre la tragédie des deux peuples, mais le gouvernement actuel a fait atteindre au désespoir palestinien de nouveaux sommets. Il continue pourtant d'être soutenu par la nation juive contre l'avis du reste de la communauté internationale.

Il ne faut pas nous laisser tromper par le soutien de l' « Oncle Sam », lui aussi dirigé par un gouvernement radical en train d'échouer. Nous qui avons subi l'Holocauste, nous ne devons pas infliger de souffrances à un autre peuple et lui nier ses droits. Oui, l'antisémitisme est bien ancré en Europe, mais la politique de Sharon lui permet de se développer. Si Israël veut trouver sa place dans les nations du monde, il doit respecter les règles d'éthique, d'équité et de justice.

John D. Rockefeller IV



Ancien gouverneur démocrate de l'État de Virginie occidentale, John D. Rockefeller IV en est devenu sénateur depuis 1984. Il est vice-président de la commission sur les questions de renseignements du Sénat. Il est l'arrière-petit-fils de John Rockefeller, le milliardaire du pétrole qui fut l'homme le plus riche des États-Unis, et le neveu de Nelson Rockefeller qui fut vice-président du républicain Gerald Ford (1974-1976).

« Éviter une enquête délicate »

Source : Washington Post

Référence : « Avoiding A Critical Inquiry », par John D. Rockefeller IV, *Washington Post*, 18 novembre 2003.

Aucune décision n'est plus difficile à prendre que celle de commencer une guerre et cette décision est encore plus difficile depuis le 11 septembre. Aujourd'hui, les États-Unis n'ont pas d'autres choix que de frapper préventivement face à un danger clair et immédiat. Toutefois cela suppose que l'on ait la certitude de faire face à un pays qui n'a pas seulement la volonté, mais aussi la capacité, de nous attaquer.

Moi et beaucoup d'autres avons été convaincus par l'administration Bush que l'Irak était une menace et nous avons soutenu la guerre, mais aujourd'hui il apparaît que les renseignements fournis étaient erronés et nous devons comprendre pourquoi. Cette question est importante car s'il s'avère que nous n'avons pas été totalement honnêtes, la population états-unienne ne nous soutiendra plus face à une plus grande menace dans l'avenir. Malheureusement, **Pat Roberts**, le président républicain de la **commission sur les questions de renseignement du Sénat** a refusé que l'enquête porte sur l'usage fait par les politiciens des renseignements qu'ils avaient reçus.

L'administration Bush tente d'échapper à une enquête en affirmant qu'analyser cette utilisation sort des prérogatives de la commission, ce qui est faux, et en affirmant, par la voix du président de cette commission, qu'il n'y a rien sur quoi enquêter et que tout a été fait normalement à ce niveau. Pourtant, il faut étudier le rôle inhabituel du **département de la Défense** dans la collecte des informations, les erreurs du rapport sur le programme nucléaire irakien et son utilisation dans le discours sur l'état de l'union.

Nous devons enquêter ou bien nous perdrons le soutien des Américains.

Colin L. Powell



Colin L. Powell (Le valet de cœur du régime Bush) est secrétaire d'État des États-Unis. Il a été assistant aux affaires de Sécurité nationale du président Reagan (1987-1989) et chef d'état-major de l'armée états-unienne (1989-1993) sous la présidence de George Herbert Walker Bush.

« Nous devons maintenir le cap en Afghanistan et en Irak »

Source : Le Monde

Référence : « Nous devons maintenir le cap en Afghanistan et en Irak, par Colin L. Powell, *Le Monde*, 19 novembre 2003.

Il y a deux ans, les États-Unis sont allés en Afghanistan pour vaincre les criminels d'Al Qaïda qui avaient détruit le World Trade Center et pour faire tomber le régime des Talibans. Aujourd'hui, le président afghan Hamid Karzaï s'est mis au travail et élabore un nouveau système politique basé sur les fondements de la démocratie, restant ancré dans la religion mais permettant aux femmes de participer à la vie civile.

L'Afghanistan se reconstruit politiquement et économiquement avec le soutien de la communauté internationale. Beaucoup reste à faire, les Talibans souhaitent revenir au pouvoir et des chefs régionaux résistent encore au pouvoir central, mais les États-Unis ont déjà fait beaucoup en menant l'action de dizaines de pays engagés dans ce pays.

En Irak, 130 000 soldats américains font preuve du même dévouement qu'en Afghanistan. Saddam et ses assassins avaient **gazé leur peuple**, envahi leurs voisins, s'étaient associés à des terroristes (Saddam était lui-même un terroriste), ont gaspillé les richesses du pays pour s'acheter des palais et des armes et menaçaient la région malgré douze ans d'avertissement de l'ONU. Certains de ses fidèles continuent d'attaquer nos troupes, mais leur défaite est certaine, comme l'est celle des terroristes étrangers. L'**Autorité provisoire de la Coalition en Irak** et le Conseil de gouvernement irakien travaillent ensemble. Ils construisent une démocratie et s'apprêtent à rendre leur souveraineté aux Irakiens.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1511 du Conseil de sécurité, les 20 milliards alloués par le Congrès et les 13 milliards souscrits à la conférence de Madrid démontrent que la communauté internationale se rassemble pour construire la paix. L'Irak est une mise à l'épreuve dont nous allons triompher. Au nom des valeurs que notre civilisation vénère, nous devons persévérer en Irak et en Afghanistan. L'Histoire jugera et nous avons confiance dans son verdict.

Salim Lone

Salim Lone, qui a dernièrement quitté l'ONU, était directeur de la communication et porte parole de l'ONU à Bagdad.

« Pas trop tard pour l'ONU »

Source : Washington Post

Référence : Not Too Late for the U.N., par Salim Lone, *Washington Post*, 19 novembre 2003.

Aujourd'hui, les F-16 bombardent les habitations civiles dans les villes soutenant la résistance, les chefs militaires en Irak menacent de représailles les maires, les chefs tribaux et les fermiers s'ils ne livrent pas les résistants. **Tony Blair** qualifie ceux qui combattent la Coalition de « fanatiques ». Alors même que les États-Unis changent de stratégie et veulent donner rapidement la souveraineté aux Irakiens, L. Paul Bremer prévient quand même le monde que la constitution irakienne respectera les « valeurs américaines ».

Alors que cet été des signes ont montré que les Américains doivent quitter l'Irak rapidement, l'occupation est en train de devenir une nouvelle guerre. Ce n'est pas le transfert de pouvoir de l'**Autorité provisoire de la Coalition en Irak** à des Irakiens choisis qui souhaitent le maintien de la présence militaire états-unienne en Irak qui va mettre un terme aux attaques. La seule chance de paix, c'est la fin de l'occupation.

Il faut que la transition soit assurée par une force internationale sous mandat de l'ONU sans contrôle des États-Unis et avec un mandat pro-irakien incontestable. Même là, il n'y aura pas de garanties de succès. **Sergio Vieira de Mello** avait affirmé que si l'occupation n'était pas courte, l'insurrection serait de plus en plus forte. Le grand problème ce n'était pas la guerre, mais l'occupation. Maintenant que les États-Unis ont renversé Saddam Hussein, ils doivent se retirer.

Daniel Pipes



« Le dossier en faveur de l' irakisation » »

Source : Jerusalem Post

Référence : « The case for 'Iraqification' », par Daniel Pipes, *Jerusalem Post*, le 19 novembre 2003.

Après la rapide visite de L. Paul Bremer III à Washington, **George W. Bush** a déclaré qu'il voulait que les Irakiens soient plus impliqués dans le gouvernement de leur pays et que l'occupation prendrait fin en juin 2004 pour ne plus être qu'une « présence militaire ». Bientôt, Bremer nommera un dirigeant irakien chargé de gouverner le pays jusqu'à ce qu'une constitution soit adoptée, des élections organisées et l'armée « irakisée ». Il est donc aujourd'hui moins question d'établir une démocratie jeffersonienne en Irak que de transmettre rapidement le pouvoir et les responsabilités aux Irakiens. Il s'agit là d'une victoire du réalisme du **département de la Défense** sur les

phantasmes du **département d'État**. Il aurait été merveilleux de pouvoir éduquer les Irakiens politiquement, mais cela est voué à l'échec. Après la Seconde Guerre mondiale, les Allemands et les Japonais n'ont accepté une modification de la culture et des valeurs de leur pays que parce qu'ils avaient été vaincus après une guerre de plusieurs années ; les Irakiens ont le sentiment d'avoir été libérés et non vaincus, et ils n'acceptent donc pas qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire.

Il faut, comme je le demande depuis avril 2003, nommer un homme fort favorable à la démocratie en Irak et la Coalition doit diminuer son rôle. Les Irakiens doivent assurer la sécurité dans les villes et les troupes de la Coalition ne doivent que protéger les frontières, les ressources naturelles et le gouvernement. Le gouvernement irakien assurera tous les pouvoirs à l'exception de la politique étrangère et la défense. Vu ce que les Irakiens ont montré pendant 70 ans, le futur gouvernement ne sera pas exemplaire, mais au moins il ne sera plus un danger pour l'extérieur et ne brutalisera plus la population.

Ignacio Ramonet



Professeur de sémiologie et d'histoire de la culture à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Ignacio Ramonet est directeur du *Monde diplomatique*.

« L'ombre du Vietnam plane sur l'Irak »

Source : El Periodico

Référence : « La sombra de Vietnam se cierne sobre Irak », par Ignacio Ramonet, *El Periodico*, 19 novembre 2003.

Le spectre d'un Vietnam dans le désert irakien plane sur Washington. Les attaques se multiplient, il n'y a plus de jours sans morts et chez les militaires états-uniens se développent la démoralisation, les désertions et les suicides. Alors que les soldats pensaient être accueillis comme des libérateurs, il est de plus en plus évident que la disparition surprenante de l'armée irakienne correspond à une stratégie de guerre prolongée.

La résistance s'appuie sur l'incapacité des idéologues entourant **George W. Bush** à conduire une stratégie de reconstruction et sur la capacité des combattants à se glisser dans la population du fait de la mauvaise connaissance de l'ennemi de l'armée nord-américaine. La résistance a des visages multiples, mais un objectif commun : expulser les États-Unis en accroissant le coût de l'occupation jusqu'à le rendre insupportable. Le Pentagone estime que le chef de la résistance est Izat Ibrahim al Duri, second dans la hiérarchie du régime de Saddam Hussein, mais la vérité est plus complexe.

La résistance est composée de groupes fidèles à Saddam Hussein regroupant des militaires, des membres des services secrets et des membres du Ba'as, mais aussi des opposants comme des groupes séparatistes et des groupes islamistes (à qui on attribue les attentats contre l'ambassade de Jordanie, l'ONU et la **Croix rouge**). Les sunnites ont aussi constitué leurs groupes (auxquels on attribue l'assassinat de l'imam Bakr al Hakim ou le sabotage d'installation pétrolière). On peut également y ajouter des groupes étrangers, même si leur présence est minime, dont certains liés à Al Qaïda.

Tout indique qu'en Irak la guerre sera difficile, longue et sale et que les Nord-américains y vivront des jours tragiques.

Claudia Rosett



Ancienne membre du comité éditoriale du *Wall Street Journal*, Claudia Rosett est membre de la Foundation for the Defense of Democracies et de l'Hudson Institute.

« L'Irak est-il comme le Vietnam ? »

Source : Wall Street Journal

Référence : « Is Iraq Like Vietnam ?, par Claudia Rosett, *Wall Street Journal*, 19 novembre 2003.

Plutôt que de se demander si l'Irak sera un nouveau Vietnam, il est plus intéressant de se demander si le Vietnam sera un jour un nouvel Irak. Et, malheureusement pour les Vietnamiens, il y a peu de chance que cela arrive. Alors que pour beaucoup, le Vietnam est moins un pays de 80 millions d'habitants qu'un espoir pour les causes perdues, c'est avant tout un pays où les États-Unis ont peu de chance d'intervenir alors qu'il s'agit d'une tyrannie. Aujourd'hui, le Dr. Que, un médecin de 61 ans est en prison à Ho-Chi-Minh-ville après avoir passé 10 ans en camp de travail et 8 ans en prison une première fois en raison de sa lutte pour la démocratie. Il n'est malheureusement qu'un cas parmi tant d'autres au Vietnam, pays fuit par 1,5 millions de personnes depuis 1975 et classé parmi les 16 États les plus répressifs au monde d'après *Freedom House*.

Malgré les problèmes persistants, il y a actuellement une grande liberté d'expression en Irak, contrairement au Vietnam. Il est vrai qu'il y règne l'insécurité, mais est-ce pire que la « stabilité » sous Saddam Hussein qui a entraîné des centaines de milliers de morts durant ses guerres, des milliers de morts avec le **gazage des Kurdes** et au moins 300 000 victimes de la répression ? Nous améliorons la vie des Irakiens. Nous pouvons souhaiter aux Vietnamiens de jouir un jour de la même liberté.

Mark Brzezinski, Mario Nicolini

Mark Brzezinski est avocat à Washington au cabinet McGuireWoods. Il a été directeur pour les questions russes et eurasiennes puis pour celles d'Europe centrale et orientale au National Security Council sous l'administration Clinton

Mario Nicolini est un ancien conseiller de l'ambassadeur de Slovaquie aux États-Unis.

« Les États-Unis déçoivent la " nouvelle Europe " »

Source : International Herald Tribune

Référence : « U.S. lets down 'New Europe' », par Mark Brzezinski et Mario Nicolini, *International Herald Tribune*, 19 novembre 2003.

Depuis le 11 septembre, les pays d'Europe centrale et orientale se sont montrés de loyaux alliés de l'Amérique, souvent en faisant face à une opposition du public, mais leur solidarité avec les États-Unis est remplacée par du cynisme en raison de leurs attentes déçues.

Ces pays ont envoyé des troupes et des spécialistes en Irak, ont fait face aux menaces de Jacques Chirac concernant leur adhésion à l'Union européenne pour avoir soutenu l'Amérique mais, malgré les promesses qui leur avait été faites de participer à la reconstruction de l'Irak, pays qu'ils connaissent bien, aucun pays d'Europe centrale et orientale n'a obtenu de contrats de reconstruction. Dans le même temps, Bechtel et Halliburton recevaient des contrats de plus de trois milliards de dollars.

Cette situation provoque, un accroissement du scepticisme dans la population sur la politique étrangère de leur pays. Ainsi, 60 % des Polonais veulent un retour au pays de leurs troupes et seuls 25 % des Slovaques approuvent l'envoi de troupes en Irak. C'est pourquoi, engager des sociétés des pays d'Europe centrale et orientale dans l'effort de reconstruction serait un acte de responsabilité politique et malin tactiquement. Sans cela, les États-Unis perdront à la fois leurs anciens alliés et leurs nouveaux qui estimeront que les États-Unis ne respectent pas leur part du contrat.

Le monde vu du Proche-Orient. Tous les jours, le Réseau Voltaire relève les informations publiées dans la presse du Proche-Orient et les résume sous forme de dépêches sourcées. Cette rubrique dresse un panorama de la perception des événements par les différents protagonistes.

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

Ha'aretz, Jerusalem Post



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. propriété de la famille Schocken. Tiré à 75 000 exemplaires.



Le *Jerusalem Post* est le quotidien de la droite israélienne. Il sert de passerelle entre les jusqu'au-boutistes israéliens et les néo-conservateurs états-uniens. Le journal appartient au groupe Hollinger International, au Conseil d'administration duquel on trouve Henry Kissinger et Richard Perle.

Une intense activité diplomatique entoure les négociations autour d'un cessez-le-feu entre Israël et les factions armées palestiniennes

Référence : « Qureia is no Arafat puppet, says Israel as Cairo seeks truce », par Aluf Benn, Arnon Regular et Shlomo Shamir, *Ha'aretz*, 19 novembre 2003. « Powell rules out new PA 'hudna' », par Gil Hoffman, *Jerusalem Post*, 19 novembre 2003.

Une source anonyme, proche du Premier ministre israélien Ariel Sharon, a confié à *Ha'aretz*, dans la soirée du mardi 18 novembre 2003, que le Premier ministre palestinien, Ahmed Qureih, « ne sera pas un pantin ou une poupée de chiffon, ni l'image crachée d'Arafat ». Elle a ajouté que « nous se savons pas s'il est bon ou mauvais, mais il s'agit à l'évidence d'un gaillard très indépendant. » Une délégation de responsables de sécurité égyptiens doit se rendre à Gaza, ce mercredi 19 novembre 2003, afin d'y rencontrer les dirigeants du Hamas, du Jihad islamique et de l'Autorité palestinienne, avant un sommet prévu au Caire et réunissant toutes les factions armées palestiniennes.

Cette visite de responsables égyptiens coïncide avec le déplacement à Gaza du Premier ministre palestinien, qui doit lui aussi rencontrer les responsables des factions armées palestiniennes. Mardi 18, Ahmed Qureih s'est dit optimiste quant aux possibilités de parvenir à un cessez-le-feu avec celles-ci, et en conséquence avec Israël. Selon lui, « il ne s'agit pas d'un cessez-le-feu de quelques mois, mais d'une initiative à long-terme. »

Ariel Sharon a annoncé qu'il rencontrerait prochainement son homologue palestinien, probablement dès la semaine prochaine, et il devrait commencer à préparer cette rencontre dès son retour d'Italie, cet après-midi.

Au niveau international, la Feuille de route va être débattue par le Conseil de Sécurité de l'ONU, à la suite d'une initiative de la Russie. Ariel Sharon avait pourtant explicitement demandé au président Poutine de ne pas proposer de résolution soutenant la Feuille de route. Le projet de résolution comprend pour l'instant trois articles : le premier exprime le soutien du Conseil de sécurité à la « Feuille de route du Quartet », le deuxième « invite » les protagonistes à remplir leurs engagements au regard du plan de paix, et le troisième est un engagement du Conseil de Sécurité à continuer à s'occuper de la question. Les États-Unis ont décidé de renvoyer leur émissaire au Proche-Orient, John Wolf, très prochainement, dès que les Palestiniens auront réalisé des améliorations sensibles au niveau de la sécurité. S'entretenant avec le ministre

des Affaires étrangères israélien, Silvan Shalom, le secrétaire d'État états-unien Colin Powell a critiqué la construction de la « *clôture de sécurité* » et réaffirmé la nécessité de démanteler les avant-postes illégaux. Il a également critiqué la politique gouvernementale de construction de logements en Cisjordanie. Le secrétaire d'État a cependant rejeté toute idée d'un soutien états-unien à la signature d'une trêve entre l'Autorité palestinienne et les factions armées palestiniennes. Selon lui, le nouveau gouvernement d'Ahmed Qureih doit plutôt prendre des mesures pour démanteler les infrastructures terroristes. Selon le *Jerusalem Post*, Silvan Shalom s'est montré surpris devant les positions très dures prises par Colin Powell à l'encontre du gouvernement d'Ahmed Qureih, plus dures qu'à l'encontre d'Israël.

Arab News



Arab News est un quotidien saoudien qui propose, en plus de quelques articles originaux, une traduction en anglais des articles d'*Asharq Al-Awsat*. Celui-ci appartient au Saudi Research Marketing Group du Dr. Abdulmuhsun Alakkas, membre du Conseil consultatif saoudien.

L'Union européenne accuse Israël de rendre la vie « intolérable » dans les territoires occupés

Référence : « EU Warns Israel Over Military Actions », par Nazir Majally, *Asharq Al-Awsat*, publié par *Arab News*, 19 novembre 2003.

L'Union européenne a averti Israël, mardi 18 novembre 2003, que ses actions militaires et ses politiques de restriction en Cisjordanie et dans la bande de Gaza « *alimentent l'extrémisme* » en rendant la vie « *de plus en plus intolérable* » pour les populations palestiniennes.

Dans un communiqué rendu public après la rencontre avec le ministre des Affaires étrangères israélien, Silvan Shalom, les ministres des Affaires étrangères des 25 pays membres de l'Union européenne et candidats à l'adhésion ont déclaré qu'Israël avait le « *droit de protéger ses citoyens* ». Mais ils ont demandé à Israël de « *réaliser tous les efforts possibles afin d'éviter les pertes civiles* », d'éviter de recourir aux assassinats et à la démolition de maisons en tant que « *mesures punitives* » et d'arrêter d'essayer d'écarter Yasser Arafat de la direction de l'Autorité palestinienne.

L'Union européenne a également demandé à Israël de stopper la construction de la « *clôture de sécurité* » en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, précisant que cette construction viole le droit international et occasionnera « *un durcissement des conditions humanitaires et économiques* » dans les territoires.

Jerusalem Post



Le *Jerusalem Post* est le quotidien de la droite israélienne. Il sert de passerelle entre les jusqu'au-boutistes israéliens et les néo-conservateurs états-uniens. Le journal appartient au groupe Hollinger International, au Conseil d'administration duquel on trouve Henry Kissinger et Richard Perle.

Le chef du Mossad déclare que l'Iran pourra produire des armes nucléaires d'ici à 2004-2005.

Référence : « Mossad warns of Iranian nuclear threat », par Nina Gilbert, *Jerusalem Post*, 18 novembre 2003.

Le chef du Mossad, les services secrets israéliens, Meir Dagan, a déclaré devant la Commission des Affaires étrangères et de Défense de la Knesset, lundi 17 novembre 2003, que l'Iran continuerait à développer des armes nucléaires, une situation qui va placer ce pays en position de représenter une menace existentielle sur Israël pour la première fois de l'Histoire.

D'après le *Jerusalem Post*, son évaluation des capacités nucléaires de l'Iran ne diffère pas de celle de la communauté internationale, qui considère que Téhéran pourra détenir des armes nucléaires dès la fin 2004 ou en 2005.

Selon Meir Dagan, les Iraniens sont en train de développer des missiles sol-sol avec une portée de plusieurs milliers de kilomètres, ainsi qu'une capacité de transport aéroporté.

Il a indiqué à la commission que le réacteur de Bashir, qui a une puissance de 100 mégawatts, est trop important pour être utilisé pour produire de l'électricité. Les installations d'enrichissement d'uranium situées à Kashan sont quasiment terminées, et donneront la possibilité de produire 10 bombes nucléaires par an, a-t-il déclaré.

Le parlementaire travailliste Ephraim Sneh a répondu que les États-Unis avaient la capacité de désarmer l'Iran de ses installations nucléaires, et devraient le faire.

Il s'agissait de la première apparition d'un dirigeant du Mossad devant cette commission depuis 18 ans.

Ha'aretz



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. propriété de la famille Schocken. Tiré à 75 000 exemplaires.

L'enquête sur les attentats d'Istanbul renverrait vers l'Afghanistan, la Syrie, l'Iran et Al Qaïda

Référence : « Istanbul bombings mastermind thought to be hiding in Syria », par Jonathan Lis, Yossi Melman et Zvi Barel, *Ha'aretz*, 19 novembre 2003.

Le cerveau des attentats qui ont visé une synagogue à Istanbul, samedi 15 novembre 2003, se cacherait actuellement en Syrie, d'après les autorités turques. Il y bénéficierait du soutien de la population syrienne, mais rien ne permet de supposer qu'il est protégé par le gouvernement de Damas. Selon le ministre des Affaires étrangères turc, Abdullah Gul, les terroristes se sentent proches du réseau Al Qaïda : « *il nous faudra déterminer si ces gens*

travaillent directement avec Al Qaïda ou s'ils sont simplement des sympathisants (...) Notre première impression c'est que ces gens semblent être dans le même état d'esprit qu'Al Qaïda, ils ont les mêmes conceptions, ils sont de la même école. ». Il a également confirmé, lors d'une conférence de presse tenue mardi 18 novembre, que les traces laissées par les terroristes d'Istanbul remontent jusqu'en Afghanistan.

Les deux kamikazes seraient des cousins, et le frère de l'un des deux aurait planifié l'opération. C'est ce dernier qui se serait désormais réfugié en Syrie, où il a bénéficié de l'aide de Syriens pour organiser l'attentat, et aujourd'hui pour se cacher. Les deux terroristes auraient suivi une formation en explosifs en Iran.

Arab News



Arab News est un quotidien saoudien qui propose, en plus de quelques articles originaux, une traduction en anglais des articles d'*Asharq Al-Awsat*. Celui-ci appartient au Saudi Research Marketing Group du Dr. Abdulmuhsun Alakkas, membre du Conseil consultatif saoudien.

L'armée états-unienne reprend les bombardements en Irak pour lutter contre la résistance

Référence : « US Jets Blast Resistance Positions », par Naseer Al-Nahr, *Asharq Al-Awsat*, publié par *Arab News*, 19 novembre 2003.

Les forces armées états-uniennes ont eu recours à des bombardements, des tirs de mortier et d'artillerie, afin de tenter d'éradiquer la résistance de la guérilla irakienne. La 4e Division d'infanterie de l'US Army a ainsi indiqué que des F-15 et F-16 avaient lâché une douzaine de bombes de 225 kilos sur différentes cibles, au cours des plus intenses bombardements nocturnes survenus depuis la fin officielle des hostilités, le 1er mai.

A Bagdad, une succession d'explosions a secoué la ville au coucher du soleil, lorsque la 1ère Division blindée états-unienne a eu recours à des tanks et des avions pour bombarder les positions de la résistance. Cette offensive survient alors que les États-Unis doivent faire face à une escalade de violence dans le pays, qui a fait au moins 177 morts en six mois du côté états-unien en six mois. Dans le même temps, en visite à Bruxelles, le Secrétaire d'État états-unien Colin Powell a rencontré les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, et a demandé à l'Europe d'oublier les désaccords passés et de participer à la reconstruction de l'Irak.

Soulignant la gravité de la situation dans le pays, le secrétaire-général de l'ONU a refusé de s'engager sur un éventuel retour du personnel diplomatique de l'organisation à Bagdad, précisant que ce personnel pourrait opérer depuis des pays voisins de l'Irak. Il s'est par ailleurs engagé à nommer prochainement un remplaçant à son émissaire spécial, Sergio Vieira de Mello, qui figure parmi la liste des 22 personnes tuées lorsque le quartier général de l'ONU a été attaqué, le 19 août 2003.



L'IRNA est l'agence de presse officielle iranienne. Elle publie, sous forme de dépêches, une fidèle retranscription des débats qui traversent le pouvoir iranien, ainsi qu'un compte rendu détaillé des négociations diplomatiques de la république islamique.

L'Iran et la Syrie évoquent ensemble les dossiers régionaux

Référence : « President Khatami sends a message to his Syrian counterpart », IRNA, 18 novembre 2003.

Le secrétaire d'État iranien aux Affaires étrangères, délégué aux Affaires arabes et africaines, Mohammad Sadr, a rencontré, mardi 18 novembre 2003, le président syrien Bashar al-Assad, à Damas. Au cours de l'entretien, il lui a transmis un message écrit du président iranien Mohammad Khatami.

Le leader iranien s'y attarde sur les relations entre les deux pays et les récents développements régionaux, notamment dans les dossiers irakiens et palestiniens.

Le ministre des Affaires étrangères syrien, Farouk al-Shara, a assisté à la rencontre, de même que le chargé d'affaire iranien à Damas, Ghazanfar Roknabadi.

Les deux parties ont échangé leurs points de vue sur l'Irak et la Palestine. Soulignant les bonnes relations entre l'Iran et la Syrie, le président Assad a réaffirmé la nécessité de consultations permanentes sur les questions régionales. Il a appelé la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de l'Irak et d'éviter la désunion au sein du peuple irakien. Il a également appelé à un accord des pays de la région pour exiger le retrait des forces états-uniennes d'Irak. Selon lui, le maintien de troupes états-uniennes sur le sol irakien est la principale source de l'instabilité que connaît actuellement le pays. Le président syrien a ensuite rappelé l'agression menée par Israël sur une zone non-militarisée syrienne, qui, selon lui, « ne contribue pas à l'établissement de la stabilité et la tranquillité dans la région ».

Pour sa part, le ministre iranien a exposé aux officiels syrien la nature des activités nucléaires de l'Iran, les récentes évolutions de la coopération de Téhéran avec l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) et le dernier rapport de l'AIEA sur la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Orient Le Jour



Le président libanais rencontre son homologue syrien à Damas

Référence : « Bilan du sommet de Damas : priorité à la réactivation du gouvernement actuel », L'Orient Le Jour, 19 novembre 2003.

Le président libanais, Emile Lahoud, a rencontré, mardi 18 novembre 2003, son homologue syrien, Bachar al-Assad, à Damas.

D'après des sources proches de la présidence syrienne, citées par *L'Orient Le Jour*, les débats ont porté sur la conjoncture régionale explosive, mais aussi sur la situation interne au Liban. L'agence syrienne Sana a ainsi précisé que les

deux présidents ont « *échangé leurs points de vue sur la consolidation de la situation interne au Liban* ».

Selon ces sources, « *le président Assad est personnellement soucieux du renforcement du climat d'unité interne au Liban* ». Elles ont précisé ensuite que « *le président Assad s'est montré soucieux d'aboutir à la solidarité entre les Libanais, de réduire les différends entre les responsables et de régler les problèmes conformément à l'intérêt du pays (...). Il a également insisté sur la nécessité de renforcer l'unité interne et de préserver les acquis qui ont été réalisés* ».

D'après *L'Orient Le Jour*, un remaniement ministériel au Liban n'est pas à l'ordre du jour, Damas se montrant déterminé à conserver le bicéphalisme de l'exécutif, avec le Président Lahoud et son Premier ministre, Rafic Hariri.

Arab News



Arab News est un quotidien saoudien qui propose, en plus de quelques articles originaux, une traduction en anglais des articles d'*Asharq Al-Awsat*. Celui-ci appartient au Saudi Research Marketing Group du Dr. Abdulmuhsun Alakkas, membre du Conseil consultatif saoudien.

Le régime saoudien obtient la repentance publique d'un dignitaire musulman qui avait défendu Al Qaïda

Référence : « *Khudair Repentance Likely to Wipe Out Support for Militants* », par P.K. Abdul Ghafour, *Arab News*, 19 novembre 2003.

Le cheikh Ali Al-Khudair, éminent dignitaire islamique placé en détention cette année pour avoir fait l'apologie des actions d'Al Qaïda, a qualifié, lundi 17 novembre 2003, les terroristes kamikazes ayant attaqué le complexe résidentiel de Riyad, d'« *agresseurs et de renégats* ».

S'exprimant sur la télévision saoudienne, Al-Khudair, qui avait été arrêté à Médine avec le cheikh Nasser Al-Fuhaid, à la suite des attentats du 12 mai à Riyad, s'est excusé pour son radicalisme et a abrogé ses fatwas controversées. Ce revirement spectaculaire d'Al-Khudair, qui avait publié des édits religieux soutenant Al Qaïda, devrait probablement éliminer une grande part du soutien populaire dont les terroristes bénéficiaient jusque là.

Selon le dignitaire musulman, il aurait décidé de s'exprimer publiquement sur le sujet après avoir réalisé que ce qu'il prêchait était mal : « *J'aimerais parler à mes frères des erreurs que nous avons commises par le passé et que nous avons tenté de toutes nos forces de justifier (d'un point de vue religieux)* ».

Il a ensuite condamné le récent attentat qui a visé le complexe résidentiel d'Al-Muhaya, et abrogé les fatwas à l'encontre des forces de sécurité saoudiennes anti-terroristes et des intellectuels saoudiens, Turki Al-Hamad, Mansour Al-Naqeedan et Abdullah Abu-Salh.

D'après *Asharq Al-Awsat*, la consœur arabophone d'*Arab News*, le cheikh Nasser Al-Fuhaid devrait également se repentir publiquement au cours des prochains jours.

Tribune de Jean-Michel Baylet

La laïcité veut empêcher l'affrontement religieux, pas le provoquer

Au moment où l'on tente, à droite et à gauche, d'instrumentaliser la laïcité à des fins de discriminations, Jean-Michel Baylet rappelle les grands principes qui constituent cette notion. À l'occasion de son intervention devant la Commission de réflexion sur l'application du principe de la laïcité dans la République, le 18 novembre, il en expose sa conception. Le président du Parti radical de gauche (PRG), sénateur et président du Conseil général de Tarn-et-Garonne, revient aux sources philosophiques. La laïcité est un système pour empêcher l'affrontement religieux, pas pour le provoquer.

Héritiers directs de la pensée politique qui a permis le choix définitif de la forme républicaine de l'État, la généralisation de l'instruction publique gratuite et obligatoire et la séparation des Églises et de l'État, les radicaux sont naturellement attachés à la défense du principe de laïcité, colonne vertébrale de la République. Ils estiment que la période actuelle est marquée par une certaine confusion quant à la définition de la laïcité et par la multiplication des consentements publics à une conception relative évolutive de ce principe essentiel. Ils regrettent cette confusion et condamnent ces consentements. Il leur paraît donc nécessaire de proposer une définition de la laïcité et d'en déduire *a contrario* ce qu'elle ne peut être (I), d'en examiner les différentes implications (II) et de donner, de façon claire, leur position sur la question actuellement controversée du port de signes religieux à l'école (III).

I. Ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas

A. La laïcité est la garantie de la neutralité absolue des institutions publiques à l'égard des influences confessionnelles, partisans et économiques.

La laïcité est donc d'abord un rempart et, par là, incompatible avec l'idée d'ouverture ou d'abaissement qui suppose un affaiblissement de la garantie de neutralité.

Le rempart de la laïcité protège l'espace public, et le protège absolument. Il réalise la sécularisation du concept de sanctuaire. Au sens profane du terme, les

institutions publiques sont sacrées.

Fondée sur les principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, spécialement sur les règles d'autonomie du sujet et d'égalité en droit, la laïcité dont l'objet même est de favoriser l'éveil de consciences libres, s'applique de façon naturellement privilégiée à l'école.

La laïcité, si elle garantit la neutralité des institutions publiques, garantit également -et par suite logique- la liberté des individus dans l'espace privé. Elle donne aux individus des garanties rigoureusement égales. La mise en œuvre du principe de laïcité ne peut donc résulter que de la loi et non de pratiques administratives s'inspirant, de façon relative, d'environnements sociaux ou culturels différents.

La loi laïque doit considérer tout également les individus, leurs groupements et associations. La République laïque ne procède à aucune hiérarchisation des communautés. Essentiellement profane elle garantit leur égalité dans l'espace public.

B. Des quelques caractères généraux ainsi sommairement rappelés, nous pouvons déduire que la laïcité n'est pas réductible à quelques définitions dans lesquelles des polémiques actuelles voudraient l'enfermer. Principe permanent de la République, elle ne va pas au gré de définitions circonstanciées dont le résultat, recherché ou fortuitement atteint, serait de l'affaiblir.

Ainsi la laïcité n'est-elle pas une pensée de combat anti-religieux. Si la philosophie laïque a trouvé à s'illustrer et à s'appliquer dans la lutte contre le cléricisme et ses débordements, elle n'a pas pour objet de combattre les choix de conscience librement faits par les individus, choix éminemment respectables dans la mesure où ils ne concernent que l'espace privé et qu'ils sont donc au fondement même de la liberté individuelle. Si la pensée laïque regroupe évidemment des athées et libres-penseurs militants (dont le militantisme n'a pas plus à occuper l'espace public que celui des religieux), elle associe tout aussi bien des agnostiques et des croyants. Il suffit à ces derniers d'admettre que le religieux doit être tenu à l'écart de la sphère publique pour adopter pleinement les règles législatives inspirées par la laïcité. En un mot, la loi respecte la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi.

La laïcité ne doit pas plus être regardée comme un matérialisme. Là encore, si la pensée laïque s'est affirmée, historiquement et politiquement, par opposition aux excès de la pensée religieuse, elle n'a pas pour autant répudié les inspirations idéalistes et spiritualistes de l'action publique. Tout au contraire la laïcité s'alimente à la réflexion spirituelle sur les lourdes interrogations propres à la condition humaine et elle se tend vers l'objectif idéal d'une société où la liberté des individus serait garantie par la neutralité des institutions. Comme l'éthique est indépendante de la morale, la spiritualité est indépendante de la foi. Et la spiritualité républicaine est laïque.

La laïcité n'est pas plus un culte inversé. Pour avoir été adoptée par la République à l'époque où triomphaient le progressisme et le rationalisme, la laïcité est souvent apparue à tort comme un culte de la Raison. Pour leur part, les radicaux ne donnent pas de majuscule à la raison critique laquelle n'est pas la statue d'un temple profane mais l'outil que l'esprit libre applique aux problèmes qu'il rencontre. La République n'opère donc pas la sacralisation

laïque de la Raison comme référence unique mais elle se réfère à la raison comme au moyen privilégié -et non exclusif- de la connaissance.

La laïcité n'est pas non plus limitée aux affaires religieuses. Posée comme la garantie de la neutralité des institutions publiques, elle doit soustraire celle-ci aux influences qui sont étrangères à la définition du bien public et aux procédures démocratiques. Si cette nécessité apparaît clairement pour les influences économiques (c'est ce qui distingue la République Française de certains états admettant le " lobbying " comme un moyen normal de pression, à l'intérieur même des institutions, sur la décision publique), elle est plus difficile à énoncer pour les influences partisans. La règle est cependant claire : si les partis politiques peuvent et doivent concourir à l'expression du suffrage universel, ils portent atteinte à la laïcité républicaine lorsqu'ils confisquent une institution au détriment du bien public ou des libertés des citoyens représentés par d'autres partis. En particulier, la manifestation d'opinions partisans n'a pas sa place à l'école ; cette proscription ne s'applique toutefois pas à l'histoire des idées ni à la philosophie politique dès lors qu'elles concourent à l'émancipation des consciences.

La laïcité, qui trouve dans l'école publique son terrain d'élection, ne s'applique pas dans le champ de l'enseignement privé et ne se limite pas à l'école. Sur le premier point, les radicaux tiennent, depuis les débats théoriques entre Clemenceau et Jaurès, que les citoyens ont la possibilité d'organiser des enseignements privés notamment confessionnels et donc soustraits au principe de laïcité mais que l'argent public doit aller à l'école publique laquelle a, bien sûr, leur préférence. Par ailleurs, la laïcité doit s'appliquer à toutes les institutions publiques.

La laïcité n'est pas la propriété d'une famille politique. Si les radicaux revendiquent leur héritage particulier et les combats de la gauche en faveur de la laïcité, ils notent que la grande majorité des démocrates français ont admis et défendent la consubstantialité de la République et de la laïcité. Au demeurant, ils sont obligés de constater, dans l'ordre politique, que les abandons relatifs du principe de laïcité ont été autant le fait de gouvernements de gauche que de gouvernements de droite.

Enfin, la laïcité n'est pas un principe exclusivement français. Contrairement à une idée très répandue, la laïcité n'est ni une spécificité française ni un concept impossible à traduire et à exporter. Pour avoir créé et animé au Parlement Européen -institution spécialement rétive à la laïcité- un intergroupe laïque associant 150 parlementaires de 12 nationalités, les radicaux savent qu'il existe en Europe un véritable besoin de laïcité. Ils savent aussi que nombre de pays d'Amérique Latine sont acquis à ce principe. Même s'il n'a pas encore acquis ailleurs qu'en France de valeur constitutionnelle, il paraît approprié à la solution de nombre de problèmes politiques internes (Irlande, par exemple) ou internationaux (Moyen-Orient, par exemple).

II. Les implications d'une laïcité *lato sensu*

A. Si elle s'est longtemps focalisée sur les questions religieuses à raison des influences cléricales, la pensée laïque ne se limite pas à la lutte contre le

cléricalisme. Elle s'insurge également contre le poids de l'argent et contre les pressions économiques sur la vie publique.

De même que les révolutionnaires avaient aboli les corporations qui limitaient la liberté d'entreprendre des individus et qui imposaient aux professionnels des inégalités statutaires, la République doit aujourd'hui protéger les institutions publiques contre les prétentions de l'économie organisée à dicter les choix politiques.

Il est certain et patent que la prétention des organisations patronales à dicter la loi, voire à s'opposer à son application, si elle est ancienne (du Comité des Forges au Medef), reste fondamentalement anti-républicaine.

Moins visibles mais tout aussi opposées au principe de laïcité, les utilisations corporatistes et contraires à la loi du droit de grève ou du droit de manifestation par certains groupes sociaux ne peuvent être tolérées par un pouvoir républicain qui ratifie trop souvent par ses concessions, le recours à la force, la violence, la rupture de l'égalité ou l'interruption du service public. Barrages routiers, occupation de lieux publics, obstacles à la liberté du travail, prises d'otages dans les entreprises, sont autant d'atteintes à la laïcité républicaine dans la mesure où elles instaurent un rapport de forces -et non une relation fondée sur la loi- entre une corporation et la société. L'habitude s'est prise pourtant de les tolérer et même de les récompenser lorsque les promoteurs de ces violences ont la capacité d'organiser un blocage total dans un secteur d'activité ou d'assurer la médiatisation de leurs revendications. Dégradations de bâtiments publics par des agriculteurs, agressions de ministres par des chasseurs, menaces de pollution chimique par des ouvriers, monopoles d'embauche dans certaines professions pour certains syndicats, refus à force ouverte d'appliquer la loi, sont devenus l'ordinaire des luttes sociales.

Or ces atteintes à la loi sont contraires au pacte républicain pour au moins trois raisons. Elles organisent une inégalité sociale au détriment des groupes et professions qui n'ont pas la possibilité d'imposer leur force au corps social (mieux vaut être aiguilleur du ciel ou céréaliculteur que chômeur en fin de droits). Elles empêchent par la prime à la violence toute actualisation négociée et responsable du contrat social. Elles ont le plus déplorable effet pédagogique sur ceux qu'on menace en permanence -et de façon toujours plus ciblée- de sanctions pénales à la moindre transgression.

Les rapports entre la politique et l'argent sont une illustration de cette baisse permanente de vigilance quant à la laïcité. S'il est évident que les lois sur le financement de l'activité politique ont apporté une très sensible amélioration à ces rapports précédemment marqués par une formidable inégalité anti-républicaine, il est tout aussi manifeste que beaucoup reste à faire pour assurer la transparence indispensable. Lors de l'avant dernière élection présidentielle, en 1995, le candidat élu avait notoirement et très largement dépassé le plafond que la loi impose aux dépenses électorales. Or le juge s'est abstenu, pour des raisons circonstancielles, de censurer cette élection. Autant dire que la Présidence de la République, institution publique la plus éminente dans notre système, n'était plus à l'abri de l'influence de l'argent et que la laïcité républicaine était battue en brèche.

C'est à cette question des inégalités instituées dans l'ordre public par les pouvoirs économiques que se rattache le problème plus moderne de l'inégal accès des familles de pensée ou des personnalités politiques aux grands canaux de l'information audiovisuelle. Outre que les grands groupes de communication tendent à produire ou à reproduire, par conservatisme et par conformisme, les équilibres politiques existants (ce qu'on a appelé " pensée unique "), la marchandisation du débat républicain par des techniques prescriptives d'opinions (audimat, sondages) est une véritable atteinte à la laïcité en ce qu'elle installe le pouvoir économique notamment, en surplomb au-dessus de la conscience des individus. Le consentement général à ces inégalités modernes s'est contenté jusqu'ici de palliatifs aussi pauvres que les émissions indigentes consacrées par le service public audiovisuel à l'expression des différentes formations politiques alors que cette situation intolérable appellerait l'élaboration d'un véritable Code de l'égalité dans l'information.

B. Même si l'opinion publique y est moins sensible qu'aux influences confessionnelles ou économiques, les influences partisans sur les institutions publiques constituent elles aussi un accroc à la laïcité, qui est un principe de neutralité.

Il ne s'agit évidemment pas de discuter le rôle des partis politiques qui doivent concourir à l'expression du suffrage universel. Tout au contraire, la pensée laïque souhaite le renforcement des partis dans cette fonction.

Le mal est ailleurs : il est dans l'appropriation des institutions publiques par l'esprit partisan.

L'infraction est manifeste -et aussitôt relevée par les citoyens- lorsque des réunions électorales se tiennent à l'Elysée ou lorsque, dans la plus totale confusion des repères républicains, un Premier Ministre déclare sa candidature à une élection depuis son bureau de Matignon.

Elle est moins repérable -et par là souvent admise par l'opinion- lorsqu'elle prend la forme de pratiques politiques désormais généralisées. La discipline de vote dans les assemblées élues en est une, contraire à la règle laïque de proscription du mandat impératif qui postule, chez l'élu, une conscience aussi libre que celle de l'électeur. Plus grave est la pratique, désormais systématique, de l'alternance législative. Si l'alternance démocratique, oeuvre des partis politiques, est consubstantielle au régime républicain, elle ne suppose en rien que chaque changement d'orientation doive s'accompagner de la mise à bas de l'édifice législatif précédemment construit. Cette mauvaise habitude très bien installée aujourd'hui révèle une conception fondamentalement fautive de la fonction du législateur. Celui-ci n'est plus appliqué à élaborer des notions de droit stables, équitables et bien faites pour sécuriser les rapports entre les citoyens ou pour protéger ceux-ci des excès de pouvoirs. Cette conception d'une loi " majuscule ", expression juridique de l'intérêt général et de la souveraineté populaire déléguée, s'efface aujourd'hui derrière une nouvelle image de la loi, expression fugace et peu crédible d'une majorité de circonstance. Le législateur ne représente plus le peuple, il n'en représente qu'une partie ; mieux, il représente son parti. Sa préoccupation n'est plus de réguler le fonctionnement social par une norme juridique reconnue par tous mais de corriger une inégalité par une autre. A un député, M. Laignel, qui lançait à l'opposition cette remarque fondée sur l'air du temps, " Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire ", la pensée laïque doit, encore et toujours, opposer la

philosophie d'Alain : " La démocratie n'est pas le pouvoir de la majorité mais le règne du droit ".

C. Le rappel des implications pratiques du principe de laïcité permet de mieux comprendre pourquoi, parmi toutes les institutions publiques, l'école se présente comme le terrain privilégié pour l'application des règles de neutralité.

Ce privilège a plusieurs fondements qu'il n'est pas inutile de rappeler :

- ▶ L'école est par essence le lieu de réalisation concrète de l'égalité républicaine. Il ne s'agit pas, ici, de l'égalité de situations qui est, par la déresponsabilisation qu'elle implique, l'objectif des totalitarismes, mais de l'égalité des droits et des chances.

- ▶ Cette conception suppose l'absence totale de discriminations à l'école car l'égalité des droits ne saurait être relative.

- ▶ Elle suppose aussi que l'école soit mise à l'abri des influences religieuses, économiques et partisans. Pour autant l'école publique ne traite pas de façon égale les différentes philosophies. Par ses objectifs elle a, en effet, partie liée avec les visions progressistes du monde et avec l'analyse rationnelle des faits sociaux.

- ▶ Ce progressisme constitutif de l'école est en relation avec la conception républicaine de la société : le moteur de l'évolution des sociétés ne peut être ni la force des individus ou des groupes ni la lutte des classes qui engloberaient les personnes dans des catégories objectives ; ce moteur est la mobilité sociale de l'individu, mobilité provoquée par son mérite.

- ▶ À la conception ancienne d'un individu résigné, installé dans un temps circulaire et a-historique ployé sous des transcendances religieuses ou politiques et sous le pouvoir des groupes ethniques, familiaux, professionnels ou autres, la République a substitué l'image puissante d'un individu autonome et libre, choisissant son destin au lieu de subir la fatalité de sa destinée, participant au progrès social par l'accès de son esprit libre à une éducation égale pour tous.

Ces quelques principes fondamentaux qui permettent de regarder l'école comme la matrice des valeurs républicaines communes et comme l'outil de la libération sociale des individus devraient suffire -dans la mesure où ils constituent un socle commun aux grandes familles politiques- à garantir le strict respect de la laïcité à l'école, l'école de la République étant la seule école libre de toutes les influences qui s'opposent à cette conception de l'homme et du progrès.

Il n'en est rien. La laïcité n'est pas une sorte de garde-fou désuet ou un rempart que seuls quelques nostalgiques entretiendraient dans un paysage déserté par la modernité. Bien au contraire, le respect de la laïcité à l'école implique une vigilance toujours plus grande, à la mesure des dangers qui menacent cette institution.

- ▶ Sans être anecdotiques, les pressions religieuses sur l'école sont moins manifestes qu'hier. Pour autant, elles ne désarment pas et ont souvent trouvé refuge sous la tolérance républicaine : contractualisation de la participation des écoles confessionnelles au service public d'enseignement, affectation de crédits publics notamment décentralisés à la construction d'établissements religieux, maintien à toute force d'un calendrier scolaire respectant plus l'enseignement

religieux que l'évolution de toute la société, persistance du système concordataire dans trois départements et un territoire d'outre-mer, etc. Du fait de ces tolérances, la question aujourd'hui faussement posée est celle de l'inégalité entre les religions dans l'accès aux facilités ouvertes par la loi, et les musulmans ont, à cet égard, quelques bonnes raisons de se plaindre.

► Le principal danger auquel l'école républicaine se trouve aujourd'hui exposée réside toutefois dans le consentement donné par la République elle-même à des discriminations contraires à la devise républicaine. Dès lors que l'école, creuset des valeurs communes et instrument de la mobilité des individus, devient l'outil de reproduction intangible de la société et de parquage social des individus, elle n'est plus républicaine. Les questions cruciales de la violence à l'école et de l'inégalité dans l'accès au savoir sont passibles de plus longs développements. Il suffit de noter ici, à propos de la laïcité, que lorsque l'école prend sa part du compartimentage ethnique, communautaire, confessionnel ou social, elle n'est plus en amont des autres institutions publiques le lieu de formation de citoyens libres, elle devient, en aval de toutes les pathologies sociales, un symptôme parmi d'autres du renoncement républicain.

D. Il ne servirait à rien de dénoncer les influences des églises, de l'argent ou des factions sur les institutions républicaines, et spécialement sur l'école publique, si cette dénonciation -simple déploration- était en elle-même une des marques du consentement résigné à cette évolution.

La laïcité peut et doit redevenir un militantisme où chacun -partis politiques, syndicats, associations philosophiques, élus, enseignants, citoyens- prendra sa part de l'interpellation : notre République est-elle vraiment laïque ? Et peut-elle être authentiquement républicaine si elle n'est pas laïque précisément ?

La question dite du foulard à l'école, en réalité celle de l'ostentation de la foi en milieu scolaire (v. infra III), a révélé un des malentendus fondamentaux qui obscurcissent la question laïque aujourd'hui. Ce malentendu, qu'on rencontre à gauche également, tient à une idée fautive selon laquelle la laïcité devrait être modernisée. Oui à cette modernisation s'il s'agit d'appliquer le principe laïque intangible à des interrogations nouvelles (bio-éthique, techniques de communication) où il sera d'une grande utilité. Non, absolument non, à la prétendue modernisation s'il s'agit de relativiser la laïcité, d'en faire non plus le rempart absolu mais le plus petit dénominateur commun des influences qu'on se bornerait à enregistrer comme des pouvoirs légitimes accaparant leurs parts proportionnelles du bien public. Cette conception est fautive et vicieuse ; elle présuppose que les protections de la loi seraient dues aux individus et aux groupes à la mesure de leur capacité à peser sur la délibération législative ou sur le fonctionnement quotidien des institutions.

Une autre question, celle de l'organisation communautaire en particulier pour les populations immigrées, révèle également la faiblesse relative (dans certains milieux politiques au moins, et même à gauche, là encore) du travail actuel d'approfondissement théorique de la laïcité. Il n'est pas rare d'entendre des décideurs publics juger légitime un communautarisme qui constituerait, à raison de la culture, de la religion, de la langue, une sorte d'archipel d'extra-territorialité au sein de la République. Même lorsque le consentement à cet isolement des communautés se donne -et de bonne foi- pour une marque de

tolérance, il est, au fond, moins éloigné qu'on ne le croit du racisme concave souvent manifesté à propos de l'Islam. C'est notre croyance absolue dans l'autonomie du sujet qui, seule, garantit le respect par notre société (mais également, pour l'immigré, par sa communauté d'origine) des droits imprescriptibles de chaque individu. Notre prétendue tolérance à l'éventuelle limitation communautariste de ces droits, quand même l'individu concerné y consentirait, est une brèche par laquelle les principes républicains disparaissent au profit d'un patchwork d'inégalités instituées. Elle est la promesse du recul des libertés, y compris pour ceux qui ne sont pas impliqués dans le communautarisme. C'est une chose de reconnaître la richesse des identités, notamment culturelles, qui concourent à l'unité bigarrée de la République et qui enrichissent notre pays au-delà même de la citoyenneté. C'est une autre chose - et détestable - de croire que la République pourrait survivre si elle n'était plus qu'une mosaïque, privée du principe organisateur et pourvoyeur de sens qu'est la laïcité.

Depuis le 11 septembre 2001, la politique internationale est dominée par la peur-fascination d'un nouvel affrontement militaire mondial. Doit-on accepter que l'avenir du monde se joue dans le face-à-face entre un universalisme dévoyé en matérialisme, en consumérisme, en individualisme exalté par la publicité et un identitarisme fourvoyé dans l'ethnicisme, le tribalisme et la religiosité ? Pour leur part, les radicaux ne l'acceptent pas.

Je juge, au contraire nécessaire de réaffirmer que les valeurs universelles sont fédératrices de toutes les identités et que la garantie de l'égalité entre les individus, entre les nations, au sein de cette vaste société mondiale, est précisément la laïcité.

III Les controverses actuelles

Les éléments de contexte

La question de l'opportunité d'une loi sur le port ostentatoire de signes religieux à l'école est clairement posée par la multiplication des incidents relatifs au port du voile par de jeunes élèves musulmanes.

Il est donc tout à fait hypocrite de feindre de croire que le problème se pose de façon égale pour toutes les religions et pour les signes d'appartenance qui ont été malheureusement tolérés depuis longtemps à l'école.

Le problème du port du voile est en effet spécifique pour plusieurs raisons :

- ▶ la religion musulmane n'admet pas les distinctions entre le profane et le sacré (il est donc illusoire de distinguer, dans le port du voile, ce qui est culturel de ce qui est cultuel), entre l'espace public et l'espace privé ;
- ▶ elle n'admet pas plus l'égalité en droits et notamment l'égalité entre les sexes (v. par exemple, les règles successorales ou testimoniales coraniques) que la liberté des individus par rapport à la transcendance certes mais aussi par rapport aux communautés familiales ou de prière ;
- ▶ la religion musulmane est actuellement dans une phase de prosélytisme qui ne s'accommode guère d'une forme quelconque de tolérance ;
- ▶ la société française a adopté à l'égard de l'islam une attitude générale de

mauvaise conscience qu'expliquent des facteurs historiques (décolonisation de l'Algérie) ou sociaux (constitution de ghettos dans les cités) dépourvus de tout rapport avec la question de la laïcité

- ▶ de là se déduit qu'il est d'une part devenu impossible de critiquer l'islam (pourtant justiciable de critiques qu'on adresse sans retenue aux religions catholique et protestante) et d'autre part couramment admis que faire respecter les règles laïques aux musulmans équivaldrait à " stigmatiser " la communauté arabo-musulmane. Il faut noter que ce dernier argument qui assimile un arabe à un musulman fait assez peu de cas de la liberté de conscience individuelle ;
- ▶ enfin, la religion musulmane dont l'implantation massive est récente n'ayant pas bénéficié des avantages relatifs de la loi de 1905 (entretien des édifices culturels par les communes) elle bénéficie aujourd'hui d'une tolérance dans l'application de la loi, spécialement pour ce qui concerne les subventions publiques à des associations culturelles.

Il est à noter qu'une partie des remarques ici exprimées à propos de l'islam trouveraient à s'appliquer également au judaïsme. La *Shoah* et le débat sur son unicité interdisent en effet d'adresser à la religion juive les critiques que pourrait légitimement lui présenter la raison libre. Dans le même ordre d'idées, on peut noter qu'il est interdit *de facto* de dénoncer la participation, en Israël, de l'extrême droite au pouvoir, même quand elle est plus manifeste qu'en Autriche ou en Italie.

La position des radicaux

Les radicaux sont clairement favorables à l'adoption d'une loi prescrivant strictement l'ostentation, à l'école publique, de signes d'appartenance religieuse.

Ils considèrent, en effet, que le principe constitutionnel de laïcité doit s'appliquer de façon égale sur l'ensemble du territoire de la République (y compris, malgré leur spécialité législative, aux départements d'Alsace, Moselle et au T.O.M. de Wallis et Futuna qui connaissent des régimes concordataires).

Ils estiment, en particulier, que le respect des règles laïques ne peut être abandonné à l'appréciation pragmatique des chefs d'établissement scolaire. La laïcité n'étant pas une règle relative mais une règle absolue, elle ne dépend pas du contexte (proportion d'immigrés, problèmes sociaux) et ne saurait constituer le plus petit dénominateur commun permettant la cohabitation des communautés.

Ils pensent, en outre, que la solution des problèmes actuels (problèmes qui ne résultent pas de l'intolérance laïque mais d'agressions délibérées et calculées contre le principe de laïcité) ne peut pas plus être abandonnée à la communauté pédagogique dont ce n'est pas la mission.

Ils considèrent enfin que l'adoption d'une loi est le seul moyen juridique de prévenir par avance les difficultés que ne manquerait pas de produire la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'Homme si elle venait à contredire les décisions des juridictions administratives françaises.

Par ailleurs, les radicaux pensent, dans le cas du port du voile, que le principe

constitutionnel d'égalité s'oppose tout autant que la règle laïque à une pratique dont l'objectif est discriminatoire même lorsqu'elle est assurée et revendiquée par ses victimes.

D'une façon générale, les radicaux veulent souligner par leur position en faveur de l'adoption d'une loi que la laïcité n'est ni relative ni évolutive et qu'elle est, au contraire, le socle ferme et permanent des institutions républicaines.

Jean-Michel Baylet

*Président du Parti radical de gauche (PRG), sénateur et président du
Conseil général de Tarn-et-Garonne, ancien ministre.*

France



Déclaration du ministère français des Affaires étrangères

Le Groupe d'Action contre le terrorisme a tenu sa deuxième session à Paris hier le 17 novembre 2003. Y participaient les membres du G8 (France, Canada, Allemagne, Italie, Japon, Russie, Royaume Uni, Etats Unis et la Commission européenne), ainsi que l'Australie et la Suisse, qui avaient déjà été invitées à la première session du Groupe par la Présidence française.

Il s'agit d'un groupe qui avait été créé en juin dernier par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8 lors du Sommet d'Evian, dans le cadre d'un plan d'action du G8 pour renforcer la volonté politique et développer les capacités de lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale.

Ce Groupe travaille en étroite coopération avec le Comité du Contre Terrorisme des Nations unies, le CCT, dont le président, l'Ambassadeur Arrias qui est le représentant permanent de l'Espagne à New-York a participé à la réunion d'hier. Les travaux du Groupe d'Action Contre le Terrorisme contribuent à améliorer l'efficacité et la coordination de l'assistance internationale en matière de lutte anti-terroriste, y compris dans sa dimension régionale, et ceci afin de dispenser cette aide d'une manière sélective et efficace dans les pays qui en ont le plus besoin, et en évitant le plus possible les redondances.

Je rappelle qu'une première session, du Groupe avait été organisée sous la Présidence française le 2 juillet, un mois après le Sommet d'Evian. Quant à cette seconde session toujours sous présidence française, elle a été consacrée à deux sujets : d'une part les besoins des pays d'Asie du Sud Est, d'autre part l'assistance technique à la lutte contre le financement du terrorisme. Les travaux du groupe s'appuient sur des consultations tenues au niveau des représentations diplomatiques des membres du GACT dans près de 70 pays, c'est-à-dire que dans 70 pays, nos ambassades respectives se sont réunies pour se livrer à une évaluation de la situation.



Exposé du secrétaire général adjoint de l'ONU au Conseil de sécurité

Référence : ONU : CS/2584

Un mois après la dernière réunion d'information sur la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a souligné, ce matin, devant le Conseil de sécurité que la période d'inertie, d'allégation d'excuses et de conditionnalité dans le processus de paix au Moyen-Orient devait prendre fin, la paix ne pouvant pas être prise en otage par l'extrémisme. Il existe maintenant un Gouvernement palestinien, et le Gouvernement israélien a réaffirmé son engagement en faveur du processus de paix, a-t-il rappelé.

Depuis mon dernier exposé, a poursuivi M. Prendergast, l'inaction a caractérisé la situation au Moyen-Orient, même si le mois passé a été marqué par une quiétude relative mais également par l'attentisme des parties. Le Gouvernement israélien attendait que l'Autorité palestinienne forme un gouvernement qui soit en mesure de lutter contre le terrorisme tandis que l'Autorité palestinienne attendait qu'Israël mette fin à ses opérations armées. De son côté, la communauté internationale attendait que les parties fassent des progrès. Maintenant que l'Autorité palestinienne dispose d'un nouveau Premier Ministre, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. Les parties, mêmes si elles ne négocient pas directement, peuvent toutefois s'acquitter des obligations que leur dicte la Feuille de route.

L'Autorité palestinienne, a précisé M. Prendergast, doit confronter et maîtriser les groupes militants qui mènent des attaques terroristes à l'encontre des Israéliens. C'est sur la base de résultats que devra être jugée l'Autorité palestinienne. Dans ce cadre, le processus de réforme est critique, non seulement au niveau de la sécurité mais également pour promouvoir un Etat palestinien démocratique et prospère. Le Premier Ministre israélien, qui a affirmé sa détermination à mettre en œuvre la Feuille de route, doit prendre des mesures immédiates afin de bâtir la confiance, notamment par l'allègement des bouclages, l'arrêt de la construction des colonies de peuplement, la destruction des avant-postes et la cessation de la construction du mur de séparation. Israël, tout comme l'Autorité palestinienne, devra également être jugé sur la base de ses actions. La communauté internationale doit, par le biais du Quatuor, aider activement les parties à mettre en œuvre la Feuille de route. Nous serons aussi jugés par nos actes.

La menace terroriste pèse sur Israël et l'Autorité palestinienne a fait peu pour régler ce problème. De leur côté, les Palestiniens continuent de souffrir du bouclage des territoires et des opérations militaires israéliennes. Malgré la Feuille de route, Israël a aussi peu fait pour y remédier. De plus, la violation de la Ligne bleue par les deux parties ne fait qu'exacerber les tensions. Depuis mon dernier exposé, cinq Israéliens et 39 Palestiniens ont été tués, ce qui porte à 2 947 le nombre de Palestiniens tués et 862 celui des Israéliens depuis

septembre 2000. Nous attendons que le nouveau Premier Ministre palestinien, Ahmed Koreï, prenne des mesures immédiates pour restaurer l'ordre public et l'état de droit et confronte les auteurs de violences. Les Nations Unies feront, quant à elles, tout ce qui est en leur pouvoir pour aider M. Koreï à mettre en œuvre la Feuille de route.

Sur le plan humanitaire, la situation des Palestiniens continue de se détériorer. Les restrictions de mouvement étouffent l'économie palestinienne. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les 757 barrières érigées en divers endroits de la bande de Gaza affectent la liberté de circulation de 2,3 millions de personnes.

Les restrictions imposées à la liberté de mouvement affectent la capacité des donateurs à poursuivre leurs activités. Les mesures de sécurité prises par Israël ont considérablement entravé les efforts d'assistance économique, sociale et humanitaire à la population civile palestinienne. Le Gouvernement israélien a assuré qu'il permettrait le bon déroulement de ces opérations, mais ces assurances contrastent nettement avec la situation sur le terrain, notamment en l'absence d'un interlocuteur autorisé du côté israélien. Nous appelons donc Israël à prendre des mesures concrètes immédiates. Nous reconnaissons le droit d'Israël à défendre son peuple du terrorisme, mais cela ne doit pas se faire aux dépens du peuple palestinien dans son ensemble, a souligné M. Prendergast.

La crise est aggravée par le déficit du financement de l'UNRWA, qui reste l'agence principale chargée du soutien aux réfugiés palestiniens. Le taux de croissance élevé de la population réfugiée, combinée à la détérioration économique de la situation, rend la situation potentiellement désastreuse. Près de 60% des réfugiés palestiniens vivent maintenant sous le seuil de pauvreté. Le Comité spécial de liaison de haut niveau des donateurs a été reporté afin de laisser plus de temps au Gouvernement palestinien.

La construction du mur de séparation se poursuit, malgré les appels lancés, notamment lors de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale du 21 octobre 2003. Le mur de séparation est pleinement contraire à l'esprit de la Feuille de route ; il accroît les souffrances, réduit la confiance et éloigne la réalisation de la vision de deux Etats vivant côte à côte.

La situation le long de la Ligne bleue reste tendue. Le 27 octobre, le Hezbollah a lancé des tirs de roquettes et de mortier sur les positions israéliennes dans la zone des fermes de Chaba'a, l'armée israélienne a répondu par des tirs de mortier, d'artillerie et des bombes. A cette occasion, M. Roed-Larsen, Coordinateur spécial des Nations Unies pour le processus au Moyen-Orient, a publiquement réitéré notre appel au Gouvernement libanais afin qu'il exerce un contrôle sur l'usage de la force depuis son territoire et exhorté toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Israël a continué de violer l'espace aérien au-dessus de la Ligne bleue, ce qui a provoqué des tirs anti-aériens du côté libanais. Le 5 novembre, l'armée israélienne a informé la FINUL qu'elle avait trouvé près du village de Ghajar un certain nombre d'engins explosifs piégés, qu'elle a désamorçés.

De nouvelles initiatives alternatives, à savoir l'« Accord de Genève » et la

déclaration de principe Ayalon-Nusseibeh, soulignent l'existence d'une vive aspiration à un règlement pacifique. Elles ont ranimé l'espoir, de chaque côté, que l'autre partie peut être un partenaire de paix. Il n'est ni utile ni constructif de passer du temps à analyser qui dispose de quelle autorité au sein du Gouvernement palestinien, ou de spéculer sur le sérieux de l'engagement du Gouvernement israélien envers le processus. Saisissons plutôt cette occasion pour juger les parties sur leurs actions, a conclu M. Prendergast.

Onu



Résolution 1515 du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures pertinentes, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), ainsi que les principes de Madrid,

Profondément préoccupé par la poursuite des événements tragiques et violents au Moyen-Orient,

Exigeant de nouveau la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terrorisme et toutes provocations, incitations et destructions,

Se déclarant de nouveau attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres,

Soulignant la nécessité de parvenir à une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, y compris pour ce qui est des volets israélo-syrien et israélo-libanais,

Se félicitant des efforts diplomatiques déployés par le Quatuor international, et les encourageant,

1. Approuve la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, établie par le Quatuor (S/2003/529) ;
2. Demande aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route, en coopération avec le Quatuor, et de concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ;
3. Décide de rester saisi de la question.